



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Nref : sgal/CH

Paris, le 09 septembre 2021

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
Président du Sport Scolaire
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Objet : rentrée du sport scolaire du second degré

Monsieur le Ministre et Président,

En cette rentrée scolaire, l'UNSS que vous présidez, se trouve en très grande difficulté. Avec près de deux ans d'inactivité partielle voire totale malgré l'engagement de ses acteurs, il est important de relancer, de reconstruire une dynamique pour retrouver l'engouement et l'envie de pratiquer des élèves. C'est ce à quoi s'emploie chaque enseignant et enseignante d'EPS aux côtés des cadres de l'UNSS. Mais ce volontarisme, ce militantisme précieux se trouve entravé par un manque d'anticipation de la rentrée du sport scolaire du second degré. Aujourd'hui, le sport fédéral reprend, les « consignes sanitaires pour le sport » affichées au 09/8/2021 pour le sport scolaire, le sport universitaire et la formation professionnelle permettent une reprise, et il est essentiel, pour le SNEP FSU, que des réponses pour une reprise des activités soient données : les élèves ont besoin de rencontres et de pratiques.

A l'heure où nous vous adressons ce courrier, aucune consigne particulière sur le plan sanitaire n'a été délivrée, aucun protocole n'a été établi et chaque équipe en établissement ou dans les services UNSS, sur la base du protocole EPS et du cadre général, essaie de traduire ce qui pourrait être fait ou non. Mais ce dernier n'est pas adapté à la situation particulière du sport scolaire.

Les rencontres sont l'essence même de l'UNSS et un moteur extrêmement important de l'intérêt des jeunes à rejoindre les associations sportives. A l'heure où se tiennent les assemblées générales dans les territoires, il est primordial de disposer d'un protocole établissant aussi précisément que possible les différents scénarii suivant les quatre niveaux.

Par ailleurs, il est, pour nous, inconcevable qu'une application, même aménagée, des dispositions qui auront cours après le 30 septembre dans le sport fédéral (exigence du pass'sanitaire pour les jeunes de 12 à 18 ans) soit envisagée dans le cadre scolaire de l'UNSS. La mise en place d'un pass'sanitaire pour la participation à des rencontres UNSS poserait d'énormes difficultés qui nuiraient fortement à l'organisation et à l'engagement des élèves. D'autres dispositions doivent être réfléchies pour permettre des rencontres dans un cadre de mesures permettant de lutter contre la propagation du virus.

En tout état de cause, nous demandons à ce que la règle du non-brassage soit étudiée différemment dans le cadre des associations sportives en considérant les licenciés d'un établissement comme un groupe défini. Sans cet élargissement, il sera quasi impossible de développer des activités au sein des AS. Les rencontres inter-établissements, dans le cadre d'un protocole spécifique à l'UNSS, doivent être encouragées. L'accès aux installations sportives ainsi qu'aux vestiaires, dans le respect des mesures sanitaires, doit être permis sur l'ensemble du territoire tant que le niveau 2 ne sera pas dépassé, en espérant qu'il ne le soit jamais.

Monsieur le Ministre et Président, ces décisions et les informations qui suivront sont plus qu'urgentes. Le sport scolaire est en souffrance et nous devons tout faire pour conserver et vitaliser ce formidable outil.

Vous remerciant, nous vous assurons de notre profond attachement au service public d'Éducation.



Benoît HUBERT
Secrétaire Général



Nathalie FRANÇOIS
Secrétaire Nationale

Copie à M. Geffray et Mme Costantini